

se rapportait aux assassins présumés de Pierre Laporte et rien dans cet arrangement ne garantissait la protection d'aucun d'eux.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur. Le ministre dirait-il si, en ce qui concerne ceux qui ont obtenu un sauf-conduit pour Cuba, des récompenses ont été accordées quand ils ont été appréhendés?

**L'hon. M. Turner:** Autant que je sache actuellement, monsieur l'Orateur, aucune récompense n'a été accordée.

\* \* \*

## LA LOI CONCERNANT LES JEUNES DÉLINQUANTS

### PROPOSITION DE REFONTE DU BILL

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. L'Association canadienne d'hygiène mentale ayant déclaré que la loi concernant les jeunes délinquants est, en fait, un Code criminel pour enfants qui est rédigé en termes déplaisants, témoigne d'une attitude légaliste et a un caractère répressif, le ministre songe-t-il à retirer le bill et à en présenter un autre mieux en mesure de permettre au gouvernement d'assurer la rééducation et la réadaptation des délinquants?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question du député me semble défectueuse sur deux points: premièrement, elle est litigieuse et deuxièmement, elle anticipe sur un ordre de la Chambre.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### L'OTAN—L'EFFECTIF DES TROUPES CANADIENNES—LE CAS DE LA GRÈCE ET DU PORTUGAL

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a fait un compte rendu très détaillé de son voyage en Europe, mais il y a une ou deux questions qu'il a passées sous silence. Je voudrais tout d'abord lui demander si le Canada a convenu que la politique qu'il comptait adopter, de réduire l'effectif de nos troupes de 5,000 à 2,500 hommes, avait été abandonnée, et qu'on enverra ces 5,000 hommes?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas abordé la question du niveau de nos effectifs militaires dans ce sens. Avec les États-Unis, nous avons dit à nos partenaires de l'OTAN que nous ne réduirions pas nos troupes en Europe dans l'avenir immédiat.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a été décidé ou non de ramener à 5,000 hommes le niveau de nos effectifs en Europe?

Il y a, d'autre part, une deuxième question sur laquelle le ministre pourrait prendre position dans sa réponse. Peut-il nous assurer qu'à un moment où nous avons tant besoin d'unité, le Canada ne prendra part, ni n'a pris part à aucune initiative tendant à exclure la Grèce et le Portugal de l'OTAN?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, je crains qu'il n'y ait quelque confusion dans l'esprit du député quant au niveau de nos forces en Europe.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il n'y a aucune confusion.

**L'hon. M. Sharp:** Tout ce que je puis dire, c'est qu'au cours des réunions de l'OTAN, le niveau de nos forces en Europe n'a pas été évoqué, si l'on excepte une déclaration de mon collègue, le ministre de la Défense nationale, suivant laquelle notre dispositif militaire en Europe ne sera pas modifié dans un proche avenir. Pour ce qui est de la seconde question, aucun pays membre de l'OTAN n'a pris d'initiative en vue de l'expulsion de la Grèce.

### L'INTERVENTION ARMÉE DU PORTUGAL EN GUINÉE

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles):** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les ministres présents à la conférence de l'OTAN, à Bruxelles, ont-ils eu connaissance des allégations du comité d'enquête des Nations Unies, selon lequel le Portugal aurait fait une intervention militaire d'envergure? Ces ministres en ont-ils discuté avec le représentant du Portugal, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il abordé cette question au nom du Canada?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la Chambre apprendra sans doute avec intérêt que le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est prononcé pour la première fois hier soir, et a approuvé par 11 voix contre aucune, quatre pays s'étant abstenus, une résolution condamnant énergiquement le Portugal pour son invasion de la république de Guinée. Au moment où nous réunissons à l'OTAN, nous n'avons pas ces renseignements. J'ai toutefois abordé, au nom du Canada, la question du lieu de la prochaine réunion. Il s'agit généralement d'une question de routine, mais à la lumière des événements intervenus aux Nations Unies, il m'a semblé qu'il serait préférable, à cette occasion, que la réunion se tienne ailleurs. Toutefois, les délégués, à l'unanimité, ont jugé préférable de poursuivre l'examen du choix du lieu de la réunion de l'OTAN au printemps comme une question de procédure sans signification politique, et c'est exactement ce qui s'est produit.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles):** Monsieur l'Orateur, étant donné les renseignements que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de communiquer à la Chambre au sujet de la motion de blâme adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Canada compte-t-il prendre certaines mesures au sujet de l'appartenance du Portugal à l'Alliance atlantique?

**L'hon. M. Sharp:** Non, monsieur l'Orateur. Il me semble que la question de l'appartenance du Portugal à l'OTAN, comme dans le cas de la Grèce, doit être débattue en tenant compte de deux considérations: le départ du Portugal ou de la Grèce renforcerait-il l'Alliance atlantique et cela contribuerait-il à promouvoir les politiques que nous poursuivons? Les députés n'ignorent pas que j'ai donné mon appui aux résolutions du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la Grèce. Nous avons condamné sans réserve les politiques poursuivies par le Portugal en Afrique, mais cela ne signifie pas que le Portugal doive être exclu de l'OTAN.